



# SYNTHESE - MISSION D'ACCOMPAGNEMENT À L'ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE DU PARC NATIONAL DU MERCANTOUR

RAPPORT D'ÉVALUATION - JUIN 2024  
RAPPORT SYNTHETIQUE

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>3</b>
UNE CHARTE POUR LE TERRITOIRE DU MERCANTOUR.....	3
ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE.....	3
MÉTHODE ÉVALUATIVE .....	4
<b>1 RÉPONSES AUX QUESTIONS ÉVALUATIVES</b> .....	<b>6</b>
1. FICHE ÉVALUATIVE N°1 : ACCUEIL DU PUBLIC COHÉRENT AVEC LES ENJEUX DE PROTECTION.....	7
2. FICHE ÉVALUATIVE N°2 : PROTECTION ET VALORISATION DES PAYSAGES ET DU PATRIMOINE CULTUREL....	9
3. FICHE ÉVALUATIVE N°3 : PRÉSERVATION ET AMÉLIORATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION ET DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOSYSTEMES, CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES ET DES ESPÈCES EMBLÉMATIQUES.....	12
4. FICHE ÉVALUATIVE N°4 : ÉCONOMIE DURABLE.....	15
5. FICHE ÉVALUATIVE N°5 : COOPÉRATION ET GOUVERNANCE.....	18
<b>2 CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION</b> .....	<b>20</b>
UNE CHARTE QUI RESTE PERTINENTE.....	20
UNE PROPOSITION DE RECOMMANDATIONS.....	21
<b>3 RECOMMANDATIONS</b> .....	<b>23</b>
1 AXE TRANSVERSAL À LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE.....	24
2 UNE FRÉQUENTATION DU PUBLIC COMPATIBLE AVEC LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT.....	26
3 L'APPROPRIATION DES ENJEUX DE PRÉSERVATION DES PATRIMOINES NATUREL ET CULTUREL.....	28
4 L'ANTICIPATION DES IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	30
5 UN DÉVELOPPEMENT LOCAL DU TERRITOIRE À LA PORTÉE DE TOUS.....	32



# INTRODUCTION

## UNE CHARTE POUR LE TERRITOIRE DU MERCANTOUR

La réforme des Parcs nationaux en 2006 a créé un nouveau mode de relations entre l'établissement public du Parc national du Mercantour et les acteurs de son territoire, fondé sur la **co-construction** d'une charte. Approuvée en **2012**, la Charte du Parc national du Mercantour traduit la **volonté d'ouverture du Parc aux acteurs de son territoire**, à travers la définition de cet ambitieux **projet de développement territorial**, intégrant et s'appuyant sur la **protection de ses patrimoines** naturel, paysager et culturel. La Charte a ainsi ouvert une nouvelle ère pour le Parc national du Mercantour et ses habitants, d'une part vers une meilleure **synergie** entre la protection du cœur et le développement durable de son aire d'adhésion et d'autre part vers un **nouveau mode de relation de l'établissement public du Parc avec les acteurs du territoire**.

Avec **23 communes adhérentes** à ce projet en 2023, sur les 28 composant le territoire du parc, plus de **80 % du territoire** s'engage dans un **partenariat pérenne** avec le Parc, afin de mettre en œuvre le projet de territoire que constitue la charte.

## ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE

Le Parc national du Mercantour (PNM) a entamé en **2023** un processus d'**évaluation de sa charte**, avec tous les signataires, afin de mesurer l'**atteinte des objectifs** de la charte, au regard des **moyens mobilisés** sur le territoire, pour obtenir les **résultats** et produire les **effets** attendus. Ainsi, à son terme, l'évaluation permettra au **conseil d'administration du Parc** de se prononcer sur l'**opportunité de la révision de la charte**, ou bien sur les **mesures à mettre en place pour en améliorer l'application**.

Le Parc national du Mercantour, avec l'appui du **Comité de suivi et d'évaluation de la charte**, a choisi de mener cette démarche en faisant appel à un **évaluateur externe spécialisé dans l'évaluation des politiques publiques**, favorisant ainsi un **regard objectif et externe** du travail réalisé, mais aussi l'**indépendance des conclusions** et la **libre expression des acteurs**.

Également, le Parc a désiré s'entourer de ses **différentes instances** afin qu'elles soient associées régulièrement aux différentes étapes du processus : le **Conseil scientifique**, le **Comité économique, social et culturel** et le **Conseil d'administration**.

L'évaluation s'articule autour de **3 grandes questions évaluatives transversales**, complétées d'une **vingtaine de sous-questions évaluatives**. Ces questions ont été construites avec l'appui du Conseil scientifique, puis validées au départ de l'évaluation avec le Comité de suivi et d'évaluation.

### QUESTIONS ÉVALUATIVES TRANSVERSALES :

- > Le projet de territoire instauré par la charte a-t-il atteint ses objectifs ?
- > Le projet de territoire a-t-il permis de renforcer les synergies entre les différents acteurs et partenaires ? Dans quelle mesure la charte a-t-elle renforcé leurs actions et leurs complémentarités dans le périmètre ?
- > Dans quelle mesure les moyens (humains, financiers, organisationnels) mobilisés sur le territoire du parc ont-ils été à la hauteur des enjeux ?

## MÉTHODE ÉVALUATIVE

Pour répondre à ces questions, l'évaluation s'est articulée autour de 4 grandes phases :

### PHASE 1 (MAI À JUIN 2023) : PRÉPARATION DE L'ÉVALUATION ET ADAPTATION DE LA MÉTHODOLOGIE

L'évaluateur a pu prendre connaissance d'un corpus documentaire afin de s'imprégner des éléments relatifs à la mise en œuvre de la charte durant les 12 dernières années, puis par la suite finaliser le référentiel évaluatif, concentrant les questions et sous-questions évaluatives associées à des critères d'évaluation. Une plaquette de communication a ensuite été élaborée à destination du territoire, présentant l'exercice d'évaluation. Cette dernière a largement été distribuée auprès des élus et partenaires du territoire afin que chacun et chacune puisse comprendre et participer au mieux à cette étape mémorable dans l'histoire du Parc.



### PHASE 2 (JUIN À DÉCEMBRE 2023) : CONDUITE DE L'ÉVALUATION

L'évaluateur a par la suite entrepris la réalisation de 20 entretiens qualitatifs avec les agents du Parc ainsi que 90 entretiens auprès des élus, partenaires et forces vives du territoire, afin de recueillir le regard de toutes les parties prenantes sur la vitalité et l'efficacité du partenariat instauré par la Charte. Pour compléter la consultation du territoire, une enquête grand public a été menée à destination des habitants, usagers, acteurs socio-professionnels et associatifs du territoire. Cette dernière a obtenu plus de 1 200 réponses, démontrant un intérêt certain autour de ce sujet.

A partir de tous les éléments récoltés (corpus documentaire, entretiens, enquête & analyse des ressources humaines et financières du Parc), un **bilan évaluatif** a pu être réalisé au travers d'une analyse Atouts-Faiblesses-Menaces-Opportunités, permettant ainsi d'établir le **niveau d'atteinte des objectifs et orientations de la charte**.

Pour clôturer cette phase, un **séminaire interne** a été organisé, réunissant une **trentaine d'agents du Parc**, afin de partager les premiers éléments du bilan évaluatif et de travailler collectivement aux problématiques soulevées par celui-ci.

### PHASE 3 (JANVIER À AVRIL 2024) : FORMALISATION DES RÉSULTATS ET RECOMMANDATIONS

Deux séminaires ont eu lieu à Nice et à Digne-les-Bains afin de concerter l'ensemble des acteurs du territoire des Alpes-Maritimes et des Alpes de Haute-Provence, regroupant respectivement **60** et **30 participants** (élus, associations, fédérations, services de l'État, collectivités, acteurs du tourisme, etc. ). Ces journées ont été l'occasion de travailler collectivement à l'identification de pistes d'amélioration de la mise en œuvre de la charte pour les années à venir.

Dans un même temps, le bilan évaluatif a permis d'apporter des éléments de réponses aux questions évaluatives, venant ainsi **alimenter les recommandations** pour tendre vers une meilleure mise en œuvre de la charte.



### PHASE 4 (AVRIL À JUILLET 2024) : RESTITUTIONS ET PROPOSITION D'UN DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION PÉRENNE

Des **recommandations** ont alors pu être construites, grâce aux contributions des participants des différents séminaires et aux réponses aux questions évaluatives. Un dernier séminaire a été organisé afin de restituer au territoire les grands enseignements de l'évaluation et présenter les recommandations. Les **55 participants** ont ainsi pu travailler collectivement à la **priorisation des recommandations** identifiées pour les années à venir.

Ce rapport synthétique se concentre sur les grands constats résultants des réponses aux questions évaluatives, ainsi que les recommandations pour améliorer la mise en œuvre de la charte pour les prochaines années, et enfin les enseignements à retenir de l'évaluation, de manière à éclairer le Conseil d'administration du Parc sur l'opportunité d'une révision de la charte ou de mesures pour perfectionner son application.

## 1

# RÉPONSES AUX QUESTIONS ÉVALUATIVES

Afin de structurer l'analyse évaluative, le périmètre de la charte a été scindé en **5 grandes fiches évaluatives** au sein desquelles les **axes et orientations du cœur et de l'aire d'adhésion** ont pu être **rapprochés, dès lors qu'ils traitaient des mêmes domaines d'intervention** (ex : patrimoines naturels, paysages, ...).

Chaque fiche évaluative regroupe plusieurs **questions évaluatives**, qui s'appuient sur des **critères d'évaluation**, permettant ainsi d'évaluer le **niveau d'atteinte** des objectifs et orientations de la charte. Tous ces éléments constituent ainsi le **référentiel évaluatif** sur lequel se base cette évaluation.

En introduction de chacune de ces fiches évaluatives, dans le corps du présent rapport synthétique, sont rappelés les **objectifs de protection pour le cœur de parc et les orientations de développement durable pour l'aire d'adhésion** qui sont concernés. Les **questions évaluatives** sont également présentées, ainsi que la **synthèse des niveaux d'atteinte** des objectifs et orientations de la Charte, et un **résumé du propos évaluatif** de la fiche évaluative.

Le détail de chaque réponse argumentée à chacune des questions évaluatives, ainsi que les critères d'évaluation qui ont permis d'évaluer le niveau d'atteinte des objectifs et orientations de la charte, est consultable dans le **rapport évaluatif complet**.

## 5 FICHES ÉVALUATIVES:

FICHE ÉVALUATIVE N°1 : ACCUEIL DU PUBLIC COHÉRENT AVEC LES ENJEUX DE PROTECTION

FICHE ÉVALUATIVE N°2 - PROTECTION ET VALORISATION DES PAYSAGES ET DU PATRIMOINE CULTUREL

FICHE ÉVALUATIVE N°3 - PRÉSERVATION ET AMÉLIORATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION ET DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOSYSTÈMES, CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES ET DES ESPÈCES EMBLÉMATIQUES

FICHE ÉVALUATIVE N°4 - ÉCONOMIE DURABLE

FICHE ÉVALUATIVE N°5 - COOPÉRATION

# 1. FICHE ÉVALUATIVE N° 1 : ACCUEIL DU PUBLIC COHÉRENT AVEC LES ENJEUX DE PROTECTION

## Rappel des objectifs (cœur) et orientations (aire d'adhésion) de la charte

Objectif I (♥)

Protéger le cœur de parc comme espace de découverte, de quiétude, de ressourcement et d'inspiration

Objectif II (♥)

Protéger l'image du Parc et promouvoir l'écoresponsabilité des activités s'exerçant dans le cœur

Orientation 11 (AA)

Sensibiliser aux enjeux environnementaux et au développement durable

Orientation 12 (AA)

Accompagner les activités de pleine nature pour un environnement préservé

## RAPPEL DES QUESTIONS ÉVALUATIVES

- 1 - Dans quelle mesure le cœur du Parc National du Mercantour a-t-il été préservé comme espace de quiétude, de découverte et de ressourcement ?
- 2 - Dans quelle mesure l'accompagnement proposé aux professionnels des activités de pleine nature a-t-il contribué à renforcer leur caractère respectueux de l'environnement et des usages en aire d'adhésion ?
- 3 - Dans quelle mesure les acteurs de la charte valorisent-ils ensemble, l'image et les valeurs du parc ?
- 4 - Dans quelle mesure les acteurs du territoire sont-ils sensibilisés aux enjeux environnementaux et du développement durable ?

## SYNTHÈSE DES NIVEAUX D'ATTEINTE DES OBJECTIFS ET ORIENTATION DE LA CHARTE

Objectifs (cœur) et orientations (aire d'adhésion) de la charte, concernés par la fiche évaluative n° 1		Niveaux d'atteinte <sup>1</sup>		
		1	2	3
Objectif I (♥)	Protéger le cœur de parc comme espace de découverte, de quiétude, de ressourcement et d'inspiration			
Objectif II (♥)	Protéger l'image du Parc et promouvoir l'écoresponsabilité des activités s'exerçant dans le cœur	← →		

<sup>1</sup> 1 = L'objectif sera loin d'être atteint d'ici 2024.

1<->2 = L'objectif ne sera pas atteint d'ici 2024.

2 = L'objectif devrait être presque atteint d'ici 2024.

2<->3 = L'objectif sera atteint d'ici 2024, voire avant.

3 = L'objectif sera dépassé d'ici 2024

Orientation 11 (AA)	Sensibiliser aux enjeux environnementaux et au développement durable	
Orientation 12 (AA)	Accompagner les activités de pleine nature pour un environnement préservé	

## RÉSUMÉ DU PROPOS ÉVALUATIF AU NIVEAU DE LA FICHE

Le Mercantour attire de plus en plus de visiteurs (+20 % entre 2011 et 2018). Les souhaits d'usage de l'espace évoluent, avec une tendance récréative en hausse, impactés par la proximité des pôles urbains et l'arrivée de nouveaux types de publics, moins avertis sur les comportements à adopter. Les communes et le Parc ont pris conscience de ces évolutions et des mesures adaptées ont été prises (cadrage des activités, accueil renforcé, gestion des sites, ...). Les sentiers restent d'une qualité reconnue par tous, malgré le coût croissant de leur gestion (pour le Parc en cœur, le CD06 en aire d'adhésion) et ceux imputables aux travaux de réparation (qualité des sentiers très impactés par les aléas climatiques).

La quiétude et l'état de conservation du cœur ont pu être maintenus, au prix d'une mobilisation importante de moyens humains et financiers, et au détriment d'autres priorités, comme l'appui au développement local par exemple.

La qualité des relations entretenues entre le Parc et les multiples partenaires (associations, Département, fédérations, usagers, etc.) est variable selon les acteurs et selon les sujets concernés. Sur ce sujet, l'accent a été mis sur la mise en réseau et la structuration. A ce titre, la majorité des acteurs témoignent d'une amélioration de leurs relations et de la communication avec le Parc et ses équipes et ont aujourd'hui une bonne connaissance de la réglementation du Parc et des intérêts en termes de protection des espaces.

Les acteurs de la charte valorisent l'image et les valeurs du Parc à différents niveaux, avec pour autant une forte emphase sur les logiques touristiques et d'activités de pleine nature. La qualité et l'exemplarité des acteurs touristiques, centrés sur le déploiement de la marque Esprit Parc national (EPN), est reconnue. La notoriété du Parc est établie et l'adhésion générale à ses valeurs est bonne. La transcription de ces principes dans des projets locaux reste à parfaire, et le Parc peut parfois être encore perçu comme un acteur contraignant au développement et éloigné des préoccupations du territoire. La promotion de l'écoresponsabilité des activités s'exerçant en cœur de parc reste faible, avec par exemple des communes et/ou des intercommunalités qui communiquent peu autour des valeurs de la charte.

Enfin, les actions en faveur de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable sont dynamiques sur le territoire, avec la mise en œuvre d'outils pédagogiques innovants et la sensibilisation d'une part significative de la population, même s'il reste difficile d'en mesurer l'impact sur les actions quotidiennes réalisées.

## 2. FICHE ÉVALUATIVE N° 2 : PROTECTION ET VALORISATION DES PAYSAGES ET DU PATRIMOINE CULTUREL

### Rappel des objectifs (cœur) et orientations (aire d'adhésion) de la charte

Objectif IV (♥)	Garder l'aspect naturel des paysages - cols, gorges, grands vallons, lacs, forêts monumentales, sommets - les protéger contre l'artificialisation et conserver l'esprit des lieux
Objectif V (♥)	Mettre en valeur les sites remarquables du cœur de parc
Objectif VI (♥)	Maintenir en état et restaurer ponctuellement les paysages construits
Objectif XV (♥)	Limitier la dégradation et l'altération des gravures rupestres du site des Merveilles
Objectif XVI (♥)	Maintenir en état les ouvrages militaires des crêtes et sauvegarder les traces physiques des frontières et les chemins anciens
Objectif XVII (♥)	Protéger et sauvegarder le patrimoine bâti
Orientation 1 (AA)	Prendre soin des paysages
Orientation 3 (AA)	Préserver et valoriser le patrimoine culturel

### RAPPEL DES QUESTIONS ÉVALUATIVES

- 5 - Dans quelle mesure le territoire a-t-il mobilisé des moyens permettant la protection et la valorisation du patrimoine paysager et culturel, et de favoriser des opérations exemplaires de préservation du patrimoine ?
- 6 - Comment les paysages du cœur ont-ils été préservés depuis l'approbation de la Charte ?
- 7 - dans quelle mesure les actions de surveillance et de gestion de la fréquentation des sites avec un fort patrimoine archéologique permettent-elles d'en maîtriser la dégradation ?

## SYNTHÈSE DES NIVEAUX D'ATTEINTE DES OBJECTIFS ET ORIENTATION DE LA CHARTE

Objectifs (cœur) et orientations (aire d'adhésion) de la charte, concernés par la fiche évaluative n° 1		Niveaux d'atteinte <sup>2</sup>		
		1	2	3
Objectif IV (♥) & Orientation 1 (AA)	Garder l'aspect naturel des paysages et les protéger contre l'artificialisation et conserver l'esprit des lieux & Prendre soin des paysages	←→		
Objectif V (♥)	Mettre en valeur les sites remarquables du cœur de parc			
Objectif VI (♥)	Maintenir en état et restaurer ponctuellement les paysages construits	←→		
Objectif XV (♥)	Limiter la dégradation et l'altération des gravures rupestres du site des Merveilles			
Objectif XVI (♥)	Maintenir en état les ouvrages militaires des crêtes et sauvegarder les traces physiques des frontières et les chemins anciens			
Objectif XVII (♥) & Orientation 3 (AA)	Protéger et sauvegarder le patrimoine bâti & Préserver et valoriser le patrimoine culturel	←→		

## RÉSUMÉ DU PROPOS ÉVALUATIF AU NIVEAU DE LA FICHE

Dans les premières années de mise en œuvre de la charte (2012-2018), les priorités du Parc et ses partenaires se sont plutôt portées vers les actions à mener sur le patrimoine naturel. Les actions en faveur du paysage et du patrimoine culturel ont été plus tardives, mais connaissent une bonne dynamique sur les dernières années de mise en œuvre et sont prometteuses pour la suite.

Les actions menées ont été partenariales, avec la mobilisation de nombreux acteurs autour de ces projets. Ainsi, les communes, intercommunalités, conseils départementaux, ou encore offices du tourisme, ont pu se mobiliser autour du Parc pour mettre en valeur plusieurs sites remarquables à enjeux, que ce soit par la réalisation d'études d'aménagement, valorisation des paysages, gestion de flux, de mobilités, tout en gérant les pratiques et les impacts sur le milieu.

Plusieurs actions ont pu être menées pour maintenir ou améliorer la qualité paysagère (résorption de points noirs, formations, ...), mais la thématique reste traitée de manière disparate et plutôt via des actions ponctuelles. Il en va de même pour les paysages construits (restanques, abords de villages, oliveraies, châtaigneraies...), qui n'ont pas fait l'objet d'une attention particulière, alors que les besoins existent, mais les interventions restent difficiles sans la mobilisation des propriétaires et partenaires opérants sur ces sujets.

<sup>2</sup> 1 = L'objectif sera loin d'être atteint d'ici 2024.

1<->2 = L'objectif ne sera pas atteint d'ici 2024.

2 = L'objectif devrait être presque atteint d'ici 2024.

2<->3 = L'objectif sera atteint d'ici 2024, voire avant.

3 = L'objectif sera dépassé d'ici 2024

La valorisation des patrimoines bâtis et militaires est un sujet qui a largement émergé sur les derniers mois de mise en œuvre de la charte et devient une priorité pour les prochaines années, grâce à la mobilisation des partenaires qui peuvent démultiplier les moyens humains et financiers proposés par le Parc.

Sur le site des Merveilles, de nombreuses actions ont pu être recensées et contribuent à la bonne gestion du site et une découverte de qualité pour les visiteurs. Des fragilités persistent, mais seront difficiles à corriger au regard des moyens humains et financiers que cela nécessiterait pour plusieurs partenaires.

Ainsi, au regard des montants en jeu et des expertises à mobiliser sur ces thématiques, le Parc a permis de faire un effet levier sur les actions mises en œuvre, dynamisant les initiatives des partenaires comme la DRAC, le Département ou la Métropole. Les résultats obtenus ont permis des avancées majeures en faveur de la protection et la valorisation du patrimoine paysager et culturel. Les conventions d'application avec les communes ont par ailleurs permis de mettre en œuvre des projets que le Parc n'aurait pas été en capacité de faire en interne, au vu des moyens, et particulièrement au travers des dispositifs de subvention (notamment aux associations).

### 3. FICHE ÉVALUATIVE N° 3 : PRÉSERVATION ET AMÉLIORATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION ET DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOSYSTEMES, CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES ET DES ESPÈCES EMBLÉMATIQUES

#### Rappel des objectifs (cœur) et orientations (aire d'adhésion) de la charte

Objectif III (♥)	Créer des réserves intégrales pour suivre l'évolution naturelle des milieux de manière pérenne
Objectif VII (♥)	Protéger de toute altération les milieux rocheux et la flore associée, en particulier les espèces endémiques
Objectif VIII (♥)	Assurer un usage équilibré des landes et pelouses d'alpage et préserver les pelouses sèches sur calcaire
Objectif IX (♥)	Maintenir ou restaurer l'habitat du tétras-lyre
Objectif XI (♥)	Préserver les milieux aquatiques : maintenir les continuités écologiques des torrents, restaurer le fonctionnement naturel des lacs et protéger les zones humides des perturbations d'origine humaine
Objectif XII (♥)	Protéger la flore patrimoniale et en particulier les 3 espèces emblématiques : Gentiane de Ligurie, Reine des Alpes, Saxifrage à fleurs nombreuses
Objectif XIII (♥)	Assurer la tranquillité des aires de reproduction et des territoires de chasse des grands rapaces, en particulier l'aigle royal et le gypaète barbu
Objectif XIV (♥)	Assurer la quiétude de la grande faune sauvage terrestre et préserver les dynamiques de population naturelles
Orientation 2 (AA)	Préserver les milieux naturels et les espèces

#### RAPPEL DES QUESTIONS ÉVALUATIVES

- 8 - Dans quelle mesure les initiatives prévues pour suivre les évolutions à long terme et faire du Parc un laboratoire vivant ont-elles été déployées et efficaces pour produire de la connaissance ?
- 9 - Dans quelle mesure la mise en œuvre de la charte a-t-elle permis de préserver voire d'améliorer le bon fonctionnement des écosystèmes et la préservation des continuités écologiques ?
- 10 - Dans quelle mesure la mise en œuvre de la charte a-t-elle permis de suivre et d'assurer la conservation des espèces emblématiques ?
- 11 - La mise en œuvre de la charte a-t-elle permis d'améliorer la coexistence homme-nature ?

## SYNTHÈSE DES NIVEAUX D'ATTEINTE DES OBJECTIFS ET ORIENTATION DE LA CHARTE

Objectifs (cœur) et orientations (aire d'adhésion) de la charte, concernés par la fiche évaluative n° 3		Niveaux d'atteinte <sup>3</sup>		
		1	2	3
Objectif III (♥)	Créer des réserves intégrales pour suivre l'évolution naturelle des milieux de manière pérenne	←→		
Objectif VII (♥) & Objectif XII (♥)	Protéger de toute altération les milieux rocheux et la flore associée, en particulier les espèces endémiques & Protéger la flore patrimoniale et en particulier les 3 espèces emblématiques			
Objectif VIII (♥)	Assurer un usage équilibré des landes et pelouses d'alpage et préserver les pelouses sèches sur calcaire			
Objectif IX (♥)	Maintenir ou restaurer l'habitat du tétras-lyre			
Objectif XI (♥)	Préserver les milieux aquatiques : maintenir les continuités écologiques des torrents, restaurer le fonctionnement naturel des lacs et protéger les zones humides des perturbations d'origine humaine			
Objectif XIII (♥)	Assurer la tranquillité des aires de reproduction et des territoires de chasse des grands rapaces, en particulier l'aigle royal et le gypaète barbu			
Objectif XIV (♥)	Assurer la quiétude de la grande faune sauvage terrestre et préserver les dynamiques de population naturelles		←→	
Orientation 2 (AA)	Préserver les milieux naturels et les espèces, notamment en aire d'adhésion	←→		

## RÉSUMÉ DU PROPOS ÉVALUATIF AU NIVEAU DE LA FICHE

Une montée en puissance du sujet relatif aux changements globaux et à leur suivi s'est opérée depuis quelques années, avec un engagement dans de nombreux protocoles de suivi à des échelles dépassant largement le territoire du Mercantour, et ayant vocation à s'étaler dans le temps. Cette accumulation de connaissance a mobilisé plutôt les partenaires scientifiques du Parc. Une meilleure dynamique sur la valorisation de ces connaissances permettrait de faciliter l'appropriation de ces données et enseignements par les élus ou habitants. L'aboutissement du classement de la première Réserve intégrale du Parc reste une réussite largement partagée.

Les paysages du Mercantour ont été largement façonnés par les pratiques agricoles et pastorales sur lesquels des sites de grand intérêt écologique sont présents. La conciliation de ces usages avec les enjeux de conservation représente une priorité et a pu se traduire au travers de préconisation de gestion, pas encore toujours acceptées par les éleveurs mais prometteuses grâce notamment à la mise en place de mesures d'accompagnement. Le levier de la concertation reste primordial pour recréer une confiance avec les acteurs agropastoraux.

<sup>3</sup> 1 = L'objectif sera loin d'être atteint d'ici 2024.

1<->2 = L'objectif ne sera pas atteint d'ici 2024.

2 = L'objectif devrait être presque atteint d'ici 2024.

2<->3 = L'objectif sera atteint d'ici 2024, voire avant.

3 = L'objectif sera dépassé d'ici 2024

Sur le sujet de la conservation et de la préservation des espèces emblématiques, de nombreuses actions ont été portées par le Parc, à travers sa participation aux différents Plan Nationaux d'Actions (PNA) ou à travers son investissement dans de nombreux projets européens et réseaux, permettant le déploiement d'actions structurantes. A ce titre, le Parc a su aller chercher/renforcer les partenariats afin de travailler à la protection et au suivi des espèces emblématiques de son territoire (espèces blanches, bouquetin des Alpes, Gypaète Barbu, loup, ...), qui restent un sujet auquel les habitants et élus sont sensibles, mais assez peu associés. Un enjeu subsiste concernant la valorisation de ces sujets et l'appropriation de tous aux enjeux de préservation du patrimoine naturel.

La mise en œuvre de la charte a permis des avancées concernant l'amélioration de la coexistence homme-nature. Des expérimentations ont été réalisées, avec plus ou moins de réussite, en fonction des usages et activités, mais l'enjeu subsiste, dépendant de la volonté d'action des différents acteurs.

## 4. FICHE ÉVALUATIVE N° 4 : ÉCONOMIE DURABLE

### Rappel des objectifs (cœur) et orientations (aire d'adhésion) de la charte

Objectif X (♥)	Favoriser la libre évolution des sapinières ligures et des forêts anciennes et adapter la gestion forestière
Orientation 4 (AA)	Promouvoir un tourisme durable pour un territoire et des hommes
Orientation 5 (AA)	Favoriser une agriculture viable, reconnue, à plus forte valeur ajoutée locale et qui maintienne la biodiversité et les paysages
Orientation 6 (AA)	Valoriser durablement les ressources forestières
Orientation 7 (AA)	Conforter l'artisanat local
Orientation 9 (AA)	Préserver l'eau comme un bien commun, rare et précieux
Orientation 10 (AA)	Promouvoir les économies d'énergie et les énergies renouvelables

### RAPPEL DES QUESTIONS ÉVALUATIVES

- 12** - En quoi la présence du parc national permet-elle d'identifier le territoire comme une destination de tourisme durable à l'échelle locale, régionale, internationale ?
- 13** - Dans quelle mesure le parc et ses partenaires ont-ils pris des initiatives de nature à favoriser un secteur agricole viable et durable ?
- 14** - Dans quelle mesure les acteurs de la filière bois se sont-ils engagés dans une dynamique de gestion forestière durable ?
- 15** - Dans quelle mesure le parc et ses partenaires ont-ils aidé les entreprises artisanales à valoriser leurs savoir-faire locaux, dans une démarche environnementale ? Les savoir-faire artisanaux du Mercantour sont-ils valorisés et préservés ?
- 16** - La préservation de la ressource en eau (qualité et quantité) est-elle effective sur l'ensemble du territoire ?
- 17** - Les productions d'ENR respectueuses des paysages et des milieux naturels et les économies d'énergie ont-elles progressé en aire d'adhésion ?

## SYNTHÈSE DES NIVEAUX D'ATTEINTE DES OBJECTIFS ET ORIENTATION DE LA CHARTE

Objectifs (cœur) et orientations (aire d'adhésion) de la charte, concernés par la fiche évaluative n° 4		Niveaux d'atteinte <sup>4</sup>		
		1	2	3
Objectif X (♥)	Favoriser la libre évolution des sapinières ligures et des forêts anciennes et adapter la gestion forestière			
Orientation 6 (AA)	Valoriser durablement les ressources forestières			
Orientation 4 (AA)	Promouvoir un tourisme durable pour un territoire et des hommes	↔		
Orientation 5 (AA)	Favoriser une agriculture viable, reconnue, à plus forte valeur ajoutée locale et qui maintienne la biodiversité et les paysages	↔		
Orientation 7 (AA)	Conforter l'artisanat local			
Orientation 9 (AA)	Préserver l'eau comme un bien commun, rare et précieux			
Orientation 10 (AA)	Promouvoir les économies d'énergie et les énergies renouvelables	↔		

## RÉSUMÉ DU PROPOS ÉVALUATIF AU NIVEAU DE LA FICHE

Le territoire est fortement engagé en faveur d'un développement responsable du tourisme, permettant de l'identifier comme une destination de tourisme durable à différentes échelles et degrés, même si le positionnement écotouristique reste parfois trop peu lisible dans l'offre proposée, qui se doit d'être améliorée.

La présence du Parc national permet d'identifier le territoire comme une destination durable premièrement à l'échelle locale, grâce à la collaboration des différentes structures de promotion touristique ou encore la création de l'association Mercantour Écotourisme. Également, le travail partenarial mené avec la Région, notamment pour la promotion d'une destination infrarégionale écotouristique, contribue à valoriser le territoire à cette échelle. Enfin, la reconnaissance internationale du Parc, au travers de ses différents labels (RICE, CETD, etc.) mais aussi de sa coopération forte avec les espaces protégés italiens permet également de contribuer à cet objectif.

Concernant le secteur agricole, le Parc national préserve un investissement conséquent dans les questions agropastorales, mobilisant des ressources financières et humaines considérables. Cependant, la dynamique partenariale demeure complexe, influencée par de multiples facteurs tels que la présence du loup, l'accès à l'eau, les objectifs parfois divergents notamment en termes de gestion et priorités en cœur de parc et des défiances historiques, .... Malgré ces défis, des améliorations sont notées, soulignant la nécessité de

<sup>4</sup> 1 = L'objectif sera loin d'être atteint d'ici 2024.

1<->2 = L'objectif ne sera pas atteint d'ici 2024.

2 = L'objectif devrait être presque atteint d'ici 2024.

2<->3 = L'objectif sera atteint d'ici 2024, voire avant.

3 = L'objectif sera dépassé d'ici 2024

renforcer les partenariats. A noter que les actions mises en œuvre, en aire d'adhésion, autour notamment des prés de fauche sont plus consensuelles et mériteraient d'être renforcées.

Des avancées ont été réalisées relativement à la préservation des écosystèmes forestiers et notamment concernant les peuplements en libre évolution. Le travail partenarial entre l'ONF et les communes amène à une gestion durable des forêts. Toutefois la filière bois n'est pas très développée, notamment en raison d'un manque de structuration à l'échelle du territoire.

Un manque de reconnaissance et de valorisation subsiste concernant les savoir-faire artisanaux locaux, malgré un potentiel croissant et une demande émergente. En particulier les entreprises artisanales ne sont que peu accompagnées pour un engagement dans une démarche environnementale.

La préservation de la ressource en eau reste un enjeu fort sur le territoire et source de conflits concernant son partage, dans un contexte de changement climatique et de diminution de la ressource.

Les productions d'ENR deviennent petit à petit plus respectueuses des paysages et des milieux naturels, en lien avec les objectifs nationaux, mais restent toutefois limitées du fait de la réglementation du Parc, bien que le développement de l'énergie solaire en toiture constitue un potentiel de production. Les économies d'énergie ont été fortement impulsées par les conjonctures mondiales et nationales, présentant ainsi des avancées notables. En particulier, l'obtention du label RICE a permis une forte prise en compte de l'enjeu auprès des élus et habitants du territoire.

## 5. FICHE ÉVALUATIVE N°5 : COOPÉRATION ET GOUVERNANCE

Rappel des objectifs (cœur) et orientations (aire d'adhésion) de la charte

**Orientation 8 (AA)**

**Intensifier la coopération avec d'autres espaces protégés**

### RAPPEL DES QUESTIONS ÉVALUATIVES

**18-** La mise en œuvre de la Charte a-t-elle permis de suivre et renforcer les initiatives de coopération et la gouvernance transnationale initiée avec le Parco naturale Alpi Marittime ?

**19 -** Dans quelle mesure les échanges avec d'autres territoires ont-ils été développés ?

### SYNTHÈSE DES NIVEAUX D'ATTEINTE DES OBJECTIFS ET ORIENTATION DE LA CHARTE

Objectifs (cœur) et orientations (aire d'adhésion) de la charte, concernés par la fiche évaluative n° 3		Niveaux d'atteinte <sup>5</sup>		
		1	2	3
Orientation 8 (AA)	Intensifier la coopération avec d'autres espaces protégés		↔	

### RÉSUMÉ DU PROPOS ÉVALUATIF AU NIVEAU DE LA FICHE

La mise en œuvre de la charte a permis de suivre et de renforcer les initiatives de coopération et la gouvernance transnationale initiée avec le Parco naturale Alpi Marittime, d'une part par la création du GECT et la multitude de projets transfrontaliers qu'il a permis, et d'autre part, par l'élargissement de la coopération à d'autres espaces protégés. Cela a permis par ailleurs le développement des échanges entre territoires et ce, à différentes échelles (régionale, nationale et européenne), facilitant ainsi le partage d'expériences positives d'autres territoires et l'engagement du territoire du parc vers un développement durable.

<sup>5</sup> 1 = L'objectif sera loin d'être atteint d'ici 2024.

1<->2 = L'objectif ne sera pas atteint d'ici 2024.

2 = L'objectif devrait être presque atteint d'ici 2024.

2<->3 = L'objectif sera atteint d'ici 2024, voire avant.

3 = L'objectif sera dépassé d'ici 2024

Le Parc a affirmé sa grande capacité à créer des partenariats transfrontaliers qui amènent ressources financières, créent des synergies d'actions et démontrent une certaine agilité pour s'adapter aux différentes contraintes des partenaires. Il est à noter toutefois que les actions menées dans le cadre de cette coopération dépendent fortement des financements européens, sans lesquels les projets réalisés n'auraient, sans doute, jamais pu voir le jour.

Par ailleurs, le Parc national et ses communes ont su établir des conventions d'application, dispositif encore inexistant dans certains autres parcs nationaux. Le système reste toutefois chronophage administrativement de part et d'autre et mériterait d'être simplifié. Ces conventions ont permis à de nombreux projets d'aboutir, projets qui ne seraient pas forcément éligibles à d'autres types de subventions.

Ce travail de coopération a été initié avec les intercommunalités, qui ont récupéré de nombreuses compétences suite à la loi NOTRE, mais mériterait un renforcement et un affichage plus assumé.

## 2

## CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION

### UNE CHARTE QUI RESTE PERTINENTE

La charte du Parc National du Mercantour, approuvée en 2012, **couvre la quasi-totalité des enjeux de préservation et de développement durable du territoire**, et a permis de structurer et de fédérer les acteurs malgré des changements importants survenus ces douze dernières années :

- refonte des compétences communales (loi NOTRe) et transfert des compétences de développement durable aux intercommunalités,
- crise sanitaire en 2020 et ses répercussions,
- restrictions budgétaires depuis 2012 et crise énergétique,
- changements climatiques accélérés avec des bouleversements à l'œuvre sur le territoire qui mettent à l'épreuve les infrastructures : multiplication des tempêtes (Alex en 2020, Aline en 2023) et éboulements, épisodes de sécheresse, etc.

Pour autant, de nombreuses actions liées aux enjeux de la charte ont pu être mises en œuvre, avec une amélioration de la situation à souligner dans les domaines clés que sont la connaissance et la préservation de la biodiversité, la sensibilisation à l'environnement, l'information et l'accueil des publics, notamment sur les sites sensibles, le développement d'un tourisme durable ou encore la coopération avec les territoires frontaliers. Les opérations d'appui au développement local, notamment mises en œuvre dans le cadre des conventions d'application, ont permis d'initier des habitudes de travail avec les communes, les acteurs locaux et l'établissement du Parc national. Cela a contribué à renforcer le partenariat et la confiance mutuelle, ainsi que la prise en compte des enjeux de préservation des patrimoines portés par le Parc.

La charte a ainsi permis de répondre à de nombreux enjeux du territoire à travers l'atteinte de près de la moitié des multiples objectifs fixés à l'origine. Entre 2012 et 2023, l'établissement du Parc national a dû faire face à une baisse importante de ses moyens, avec **-14,4% de son plafond d'emploi et -4% de sa dotation**, ce qui est considérable pour les ambitions qui étaient assignées. Dans un contexte de moyens réduits, l'établissement public du Parc a été contraint de mettre la priorité sur ses missions régaliennes. C'est pourquoi :

- > **Certains enjeux restent en retrait et ont été peu investis** : appui au développement local, artisanat, valorisation patrimoine vernaculaire et militaire, valorisation des ressources forestières.
- > **Certains sujets restent centraux et sources de divergences entre les acteurs du territoire** : ressource en eau, gestion des flux en zone cœur, conciliation de la pratique pastorale et de la préservation des milieux, ... ;
- > Certaines notions, comme le **changement climatique et ses impacts sur le territoire** (ex : tempêtes Alex/Aline) et la **pollution lumineuse**, n'y sont pas inscrites mais ont été traitées de manière transversale dans sa mise en œuvre.

Pour conclure :

1. Les grands enjeux du territoire, définis en 2012, restent **pertinents et d'actualité** et les évolutions des pratiques, des usagers, des acteurs et du contexte climatique ont pu trouver leur place dans les objectifs tels que rédigés en 2012.
2. En particulier, la charte avait vocation à investir considérablement le champ du développement local. De ce fait, son périmètre d'action très large et le contexte de réduction des moyens humains affiliés à l'établissement du Parc national, acteur majeur de la mise en œuvre de la charte, ont conduit à une atteinte partielle d'un certain nombre d'objectifs. Par conséquent, l'effort collectif devrait être porté sur l'atteinte finale de ces objectifs qui contribuent directement à répondre aux enjeux du territoire.
3. Compte-tenu de ces grands constats transversaux, de l'urgence de certains enjeux et de l'importance de concentrer les moyens disponibles à l'action, il apparaît que **le rapport entre les enjeux non directement exprimés par des objectifs de la charte et l'effort partenarial nécessaire à la conduite d'une révision de charte milite largement en faveur du maintien de l'actuelle charte.**

Autrement dit, il est préconisé de conserver le cadre général que constitue la charte de 2012, qui reste pertinent avec les enjeux du territoire, et de tirer parti de l'évaluation de cette charte pour en améliorer la mise en œuvre et le caractère très opérationnel.

Il est proposé, à cette fin, des recommandations pour prioriser les actions des partenaires de la charte et de renforcer la prise en compte du changement climatique dans sa mise en œuvre.

## UNE PROPOSITION DE RECOMMANDATIONS

Il est proposé, plutôt que d'engager le territoire dans un processus de révision long et coûteux en temps et en énergie partenariale, de mettre en œuvre des recommandations. Celles-ci viendront prioriser la mise en œuvre de la charte afin de mieux l'adapter aux évolutions connues depuis 2012 et de répondre aux aspirations des élus et habitants du territoire.

Afin de renforcer efficacement l'action du Parc et de ses partenaires, les actions à déployer / renforcer au regard des moyens humains et financiers à disposition de chacun ont été identifiées et hiérarchisées autour de trois sujets centraux :

1. Compte-tenu de l'évolution rapide de la situation, et des épisodes extrêmes connus récemment par le territoire, **la définition d'une stratégie d'adaptation au changement climatique**, devant permettre au territoire de se préparer, en les anticipant, aux conséquences à court, moyen et long terme des changements climatiques, a été **plébiscitée par l'ensemble des participants aux séminaires partenariaux.** Parmi les conséquences devant être traitées en priorité par cette stratégie, **l'enjeu de préservation collective de la ressource en eau** (qualité et quantité) a été largement évoqué, tant il est impactant pour la préservation de la biodiversité et le maintien des activités humaines.

2. Le renforcement du caractère participatif, partagé et transparent des processus, motifs des décisions et règles guidant les arbitrages quant aux projets portés par les acteurs du territoire, est également ressorti comme très important pour les élus et habitants du territoire. Une association plus étroite des usagers du territoire aux réflexions relatives à la préservation sera nécessaire.
3. Tout en étant très conscients de l'importance et de la valeur du patrimoine naturel du Mercantour, les élus des communes **attachent une importance accrue au soutien d'une dynamique de développement d'activités et d'emplois** adaptés aux caractéristiques de leurs territoires. Ce faisant, il conviendra, comme cela est détaillé dans les recommandations proposées, de mobiliser le partenariat autour d'une stratégie de développement local innovante, afin de faire du Mercantour un laboratoire d'une économie à haute valeur écologique. La question de l'adaptation des activités pastorales et forestières en cœur, particulièrement complexes, devra continuer à faire l'objet d'une attention particulière.

## 3 RECOMMANDATIONS

Deux séminaires ont été organisés sur le territoire afin, d'une part, de partager les premiers éléments du bilan évaluatif réalisé, sur la base des entretiens qualitatifs menés sur le territoire, de l'enquête grand public, ainsi que de l'analyse du corpus documentaire mis à disposition de l'évaluateur par le Parc et les partenaires de la charte. D'autre part, ces séminaires ont constitué une occasion de **travailler collectivement à l'identification de pistes d'amélioration** pour rendre la mise en œuvre de la Charte plus efficace dans les années à venir.

Ainsi les constats réalisés dans le cadre de l'évaluation, notamment au travers des réponses aux questions évaluatives, ainsi que les travaux menés au cours des différents séminaires, ont permis la **co-construction de recommandations pour le territoire**.

Ces dernières ont été travaillées autour de **5 grands axes** :

- Un axe transversal à la mise en œuvre de la charte,
- Une fréquentation du public compatible avec la préservation de l'environnement,
- L'appropriation des enjeux de préservation des patrimoines naturel et culturel,
- L'anticipation des impacts du changement climatique,
- Un développement local soutenable du territoire, à la portée de tous.

Un **dernier séminaire** a été organisé afin de restituer les grands enseignements de l'évaluation, mais également de travailler collectivement à la **priorisation des 16 recommandations identifiées**.

Le tableau ci-dessous regroupe ces **16 recommandations**, réparties suivant les **5 axes** pré-cités. Celles ayant été priorisées lors du séminaire de restitution apparaissent en **bleu**. Les recommandations s'accompagnent d'**exemples d'actions, non exhaustifs**, qui viennent **illustrer les propos**.

## Feuille de route pour améliorer l'efficacité de la mise en œuvre de la Charte

### AXE TRANSVERSAL À LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE

Recommandations	Rappel des constats	Exemples d'actions
<p style="text-align: center;"><b>RENFORCER LA COLLABORATION AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE EN FAVEUR D'UN DÉVELOPPEMENT LOCAL SOUTENABLE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La charte du Parc National du Mercantour prévoyait un axe dédié au développement économique durable du territoire, centré autour du développement touristique, agricole, forestier, artisanal et des énergies renouvelables ;</li> <li>• A défaut de moyens humains et financiers adaptés, l'appui au développement local est passé, sur la période 2012-2024, au second plan ;</li> <li>• Les élus ont exprimé, lors des temps d'échanges organisés pendant l'évaluation de la charte, le souhait que le partenariat puisse soutenir plus fortement la dynamisation économique de leurs communes ;</li> <li>• Dans un territoire de parc national comme le Mercantour, de nombreuses opportunités existent, permettant d'envisager un développement d'activités dans le respect de la biodiversité, notamment autour de la découverte des patrimoines naturel et historique du territoire ;</li> <li>• Cela rejoint un enjeu spécifique au domaine touristique, dont l'offre d'activités écoresponsables doit encore largement être étoffée.</li> </ul>	<p>Pour impulser puis soutenir une dynamique de développement local il convient de disposer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de porteurs de projets intéressés par la création d'activités sur le territoire ;</li> <li>• d'un écosystème d'acteurs en capacité d'accompagner ces créateurs dans la conception de leur projet ;</li> <li>• de partenaires financeurs, facilitant la mobilisation du budget nécessaire à la création d'activité ;</li> <li>• de promoteurs contribuant, à travers leurs médias de communication, à faire connaître l'offre créée.</li> </ul> <p>Afin de faciliter l'inscription des futurs projets d'activités dans le territoire et d'en assurer la cohérence avec l'enjeu de privilégier des activités soutenables du point de vue environnemental et respectueuses de la biodiversité, il serait pertinent de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mener une étude participative (élus, habitants, socio-professionnels, ...) visant à identifier les potentiels et projets de développement existant au sein des territoires des communes du Mercantour ;</li> <li>- définir, à l'issue de cette étude, les types d'activités à potentiel dont les processus d'étude préalable puis de création seront soutenus ;</li> <li>- Déployer un dispositif de soutien au développement local à haute valeur écologique en faveur de l'animation et de la médiation territoriale, de l'accompagnement technique des porteurs de projets et de l'apport de financements ;</li> <li>- Expérimenter une gouvernance territorialisée du développement local permettant, avec les élus des communes, de faire remonter les projets et les suivre.</li> </ul>

Recommandations	Rappel des constats	Exemples d'actions
<p><b>RENFORCER LA PLACE DES PARTENAIRES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE LA CHARTE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Globalement, le rôle des partenaires institutionnels et des collectivités locales et publiques, notamment les intercommunalités, a été limité sur la période 2012-2024 dans la mise en œuvre de la charte ;</li> <li>• La difficulté à trouver des temps de dialogue, des points de convergence et des synergies entre le Parc National et certains partenaires a pu être l'un des facteurs explicatifs de ce niveau d'implication ;</li> <li>• Il conviendrait de renforcer largement ces participations afin que ce projet de territoire soit réellement porté et déployé de manière partenariale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir plus clairement la répartition des rôles sur les actions prioritaires à mener sur le territoire ;</li> <li>• Mettre en place et animer des conventions, notamment avec les partenaires à fortes compétences locales (EPCI, Départements &amp; Région) en faveur de la mise en œuvre de la Charte ;</li> <li>• Rechercher l'optimisation et le déploiement de moyens (humains, financiers) pour que chacun contribue à la mise en œuvre des actions.</li> </ul>
<p><b>RENFORCER LA GOUVERNANCE PARTAGÉE ET LA CO-CONSTRUCTION DE SOLUTIONS AD HOC</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les acteurs du territoire ont aujourd'hui une bonne connaissance de la réglementation s'y appliquant ;</li> <li>• Pour autant, de nombreux sujets d'achoppement persistent autour du point d'équilibre entre préservation et développement du territoire ;</li> <li>• Le renforcement d'une gouvernance partagée, permettant de co-construire les décisions, est nécessaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mieux faire connaître la charte auprès des parties prenantes, acteurs et habitants ;</li> <li>• Prendre en compte les valeurs et objectifs de la Charte dans les stratégies des partenaires, avec une participation effective de ceux-ci à la gouvernance et aux relais auprès des usagers ;</li> <li>• Renforcer la co-construction des stratégies du parc en aire d'adhésion avec les partenaires, acteurs locaux et instances consultatives ;</li> <li>• Renforcer l'association du parc aux décisions prises par les communes ou collectivités sur les domaines portés par la charte ;</li> <li>• Rechercher la conciliation et les solutions médianes sur les sujets sensibles (ex : stockage de l'eau) ;</li> <li>• Mobiliser plus fortement les acteurs et partenaires en tant que relais auprès des usagers.</li> </ul>

## UNE FRÉQUENTATION DU PUBLIC COMPATIBLE AVEC LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Recommandations	Rappel des constats	Exemples d'actions
<p><b>AMÉLIORER LA LOGIQUE D'ACCUEIL / SENSIBILISATION POUR LES VISITEURS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le réseau des Maisons du Parc et autres points d'accueil touristiques a fait l'objet d'améliorations immobilières mais également d'offres d'informations, découvertes et expositions. A cet égard, les résultats de l'enquête menée auprès de 1200 touristes et habitants expriment une très forte satisfaction en termes de qualité d'accueil ;</li> <li>Le réseau des sites attractifs a bénéficié, dans le cadre de dynamiques propres à chaque site, de nombreuses actions autour de l'amélioration de la gestion des visiteurs et de l'accueil sur site ;</li> <li>Malgré une amélioration notable des conditions d'accueil des visiteurs, de nombreuses pressions sont encore observées sur plusieurs sites remarquables à enjeux ;</li> <li>L'augmentation de la fréquentation du territoire (+20 % entre 2011 et 2018), invite à maintenir une action ambitieuse en matière d'accueil.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Matérialiser les entrées routières du Parc par une signalétique positive et adaptée avec rappel des "droits et devoirs" ;</li> <li>Communiquer de manière partenariale autour de la marque Esprit parc National, ses avantages et créer des synergies avec les autres labels ;</li> <li>Renforcer l'offre de médiation sur les sites les plus attractifs en ayant par exemple recours à des écogardes et des services civiques ;</li> <li>Déployer une stratégie commune afin d'orienter des nouveaux visiteurs vers un réseau d'aires de sensibilisation et/ou points d'accueil ;</li> <li>Développer d'accessibilité pour tous et toutes aux maisons de Parc et points d'accueil ;</li> <li>Former un réseau de médiateurs bénévoles au service de l'information et de la sensibilisation des visiteurs (habitants, fédérations, restaurateurs, hébergeurs, ...) en lien étroit avec les communes, les associations et le PNM.</li> </ul>
<p><b>RECHERCHER DES ALTERNATIVES AU TOUT AUTOMOBILE POUR L'ACCÈS AU TERRITOIRE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La mobilité en cœur de parc est quasi-exclusivement centrée sur l'utilisation de la voiture ;</li> <li>Les nuisances routières constituent d'importants dérangements pour la biodiversité ;</li> <li>Quelques navettes commencent à se déployer en saison estivale sans pour autant que la circulation automobile soit interrompue sur les itinéraires concernés ;</li> <li>Quelques communes, dans ou à proximité du territoire, sont desservies en transports en commun mais de manière assez ponctuelle et avec des fréquences limitées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mobiliser les collectivités compétentes (ex : Région, EPCI) autour d'une analyse des forces et faiblesses (fréquence, interconnexion, ...) des offres de mobilités alternatives à la voiture pour accéder au territoire ;</li> <li>Création d'une gouvernance partagée permettant de conduire les études pré-opérationnelles pour l'aménagement des aires de stationnement en vallée ;</li> <li>Accélérer le déploiement de navettes vers les principaux sites attractifs du territoire, en privilégiant l'arrêt de la circulation automobile sur les itinéraires concernés ;</li> <li>Réguler des mobilités touristiques vers les principaux sites touristiques (cf - "dernier kilomètre") afin de réduire les nuisances, ralentir le rythme de visite du territoire et allonger les séjours.</li> </ul>

Recommandations	Rappel des constats	Exemples d'actions
<p style="text-align: center;"><b>REPENSER UNE GESTION DES FLUX POUR LA VALORISATION DU TERRITOIRE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Malgré de nombreuses actions réalisées, un fort enjeu de gestion des flux de visiteurs persiste sur les sites attractifs ;</li> <li>• Dans le même temps, les élus des communes, souhaiteraient plus fortement bénéficier de la fréquentation du territoire pour valoriser leur patrimoine.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définition d'une stratégie concertée de gestion des flux toutes saisons dans l'espace et dans le temps ;</li> <li>• Réguler la fréquentation des sites majeurs (équipement adapté aux capacités d'accueil, surveillance et suivi de fréquentation, réorientation des flux vers d'autres sites, ...) ;</li> <li>• Optimiser l'entretien des sentiers en zone cœur afin de maîtriser les surcoûts liés aux aléas climatiques ;</li> <li>• Définir la vocation, l'usage et le niveau d'entretien des pistes en zone cœur (rôle fonctionnel ou patrimonial) ;</li> <li>• Développer une offre de boucles locales vers/autour des lieux d'intérêt des communes en aire d'adhésion (capacités d'accueil, commerces, services, patrimoines, ...), en concertation avec les collectivités publiques et territoriales, dans le respect des PDIPR existants ;</li> <li>• Communiquer de façon partagée afin de ne pas centrer la fréquentation dans les sites majeurs sur-fréquentés ;</li> <li>• Expérimenter une politique de dé-marketing sur les points chauds, en concertation avec les communes concernées, dans une logique d'un quota d'accueil qualitatif ;</li> <li>• Réduire les nuisances routières, notamment la pollution sonore, en zone cœur (respect des limitations de vitesse, etc.) ;</li> <li>• Réaliser des améliorations pour l'accessibilité de certains sites aux personnes en situation de handicap.</li> </ul>

## L'APPROPRIATION DES ENJEUX DE PRÉSERVATION DES PATRIMOINES NATUREL ET CULTUREL

Recommandations	Rappel des constats	Exemples d'actions
<p><b>ASSOCIER LES USAGERS D'ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE AUX RÉFLEXIONS RELATIVES A LA PRÉSERVATION</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Parc entretient une relation de travail, plus ou moins approfondie, avec la plupart des fédérations de pratiques de plein air ;</li> <li>• En particulier, une démarche de formation et de sensibilisation a été menée avec la fédération de vol libre ;</li> <li>• Le renforcement de ces relations, autour de la sensibilisation aux enjeux et l'adaptation des pratiques, permettrait aux usagers de mieux maîtriser leurs impacts sur le patrimoine naturel.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Étudier les impacts des nouvelles pratiques avec les fédérations de référence ;</li> <li>• Renforcer la mobilisation des fédérations sportives autour de l'adaptation des pratiques, à travers par exemple la formation et la sensibilisation des accompagnateurs en montagne ;</li> <li>• Informer et sensibiliser les pratiquants par les fédérations ;</li> <li>• Eco-concevoir collectivement des événements plus adaptés aux enjeux de préservation ;</li> <li>• Expérimenter des actions pédagogiques à destination des gestionnaires d'espaces (ex : Départements, intercommunalités), des promoteurs touristiques (ex : OT) et des responsables et usagers des stations de ski ;</li> <li>• Amplifier le travail partenarial avec les accompagnateurs en montagne</li> <li>• Mener une communication partagée au travers des outils majeurs du numérique (réseaux sociaux, plateformes telles que Visorando, etc.).</li> </ul>
<p><b>RENFORCER LE PARTAGE DES CHOIX, MOTIFS DES DÉCISIONS ET RÈGLES AUPRÈS DES ACTEURS HABITANTS ET DES VISITEURS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les habitants regrettent, souvent sur la forme, parfois sur le fond, la manière dont le Parc se positionne sur les projets afférents à la présence humaine et ses activités sur la zone cœur ;</li> <li>• Même si les dossiers les plus conflictuels appartiennent au passé, l'historique est lourd à cet égard ;</li> <li>• Encore aujourd'hui, des incompréhensions demeurent concernant la justification des choix du PNM sur des arbitrages en défaveurs de projets, notamment d'aménagement (bâti, route, ...), ou les modalités de circulation en zone cœur ;</li> <li>• Un vrai travail de pédagogie, de partage des contraintes existantes (règles, enjeux de tranquillité des espèces, ...) et d'association des acteurs locaux concernés par les décisions serait nécessaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser les visiteurs (expérimenter davantage le public littoral ?), habitants, décideurs (élu.e.s, entrepreneurs, agriculteurs, etc.) à une écologie fonctionnelle et aux relations entre les êtres vivants, à travers l'expérience vécue et sensible (visites sur site, ...) directement connectée à un enjeu local, afin de renforcer la fierté d'appartenance au territoire ;</li> <li>• Organiser, avec (par ?) les communes, des débats pédagogiques sur les enjeux de protection et règles à respecter en cœur de parc (en valorisant le pendant positif) ;</li> <li>• Diffuser et expliciter la grille de priorisation des enjeux utilisée par le PNM à travers un dispositif de concertation et de pédagogie renforcé (ex : protection biodiversité vs production énergies) ;</li> <li>• Anticiper des sujets porteurs de controverse afin de créer le dialogue dès l'amont et expliquer la décision.</li> </ul>

Recommandations	Rappel des constats	Exemples d'actions
<p>SUIVRE ET ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES PAYSAGES</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les nombreux témoignages croisés recueillis durant l'évaluation convergent vers l'identification de tendances d'évolutions naturelles des paysages du Mercantour. Deux principaux phénomènes en sont la cause : le changement climatique et l'évolution des pratiques agricoles et de l'usage du territoire par l'Homme ;</li> <li>• En termes d'évolutions, s'observe une tendance à la fermeture de certains vallons non pâturés ou d'anciennes prairies de fauche et à une densification et une remontée du couvert forestier plus en altitude ;</li> <li>• Les paysages du Mercantour ont été largement façonnés par l'Homme et les éléments de paysages construits liés à d'anciennes pratiques sont également en voie de dégradation avancée (terrasses, restanques, ...) ,</li> <li>• Différentes actions de maintien ou d'amélioration de la qualité paysagère et des paysages construits ont été menées, mais restent disparates et ponctuelles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exploiter et partager l'observatoire photographique du PNM afin d'objectiver l'évolution des paysages ;</li> <li>• Mobiliser des associations, communes et usagers en faveur de la conservation des paysages construits ;</li> <li>• Co-construire une offre de formation aux artisans et aux propriétaires et faciliter l'accès aux types de matériaux et constructions conseillés (lien avec les fournisseurs) ;</li> <li>• Mettre en valeur des villages et hameaux de manière concertée (ex : règlements locaux de publicité avec les communes) ;</li> <li>• Poursuivre les efforts de résorption des points noirs paysagers avec les communes ;</li> <li>• Améliorer la connaissance et de la gestion du patrimoine militaire franco-italien ;</li> <li>• Définir une stratégie partagée d'inventaire, de réhabilitation et de valorisation des patrimoines bâtis vernaculaires (granges, casouns, cabanes de bergers, refuges ...), religieux et militaires (chantiers et financements participatifs, ...), avec une prise en compte des moyens (financiers et humains) à associer et des contraintes réglementaires, tout en mobilisant les professionnels du bâti.</li> </ul>
<p>RENFORCER LA COMMUNICATION SUR LES ENR COMPATIBLES AVEC LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ</p>	<p>Le développement des énergies renouvelables (ENR) reste limité dans le Parc par la réglementation nationale et leurs impacts sur l'environnement. Il doit également tenir compte des continuités écologiques, des patrimoines culturels et du caractère du Parc national, ce qui rend certaines décisions difficiles à comprendre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser autour des ENR compatibles avec la charte, potentiels exploitables et leurs conditions (notamment hydroélectricité) ;</li> <li>• Soutenir les projets d'énergies renouvelables compatibles avec la charte ;</li> <li>• Mettre en place et animer un groupe de travail dédié à la valorisation du bois local (ONF, CRPF, Départements, Région, EPCI, PNM, ...).</li> </ul>
<p>AMÉLIORER LA CONNAISSANCE ET LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ VERS LES USAGERS DU TERRITOIRE, POUR UNE MEILLEURE SOLIDARITÉ ÉCOLOGIQUE</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les actions de connaissance et de préservation de la biodiversité sont davantage menées dans le cœur de parc, plutôt qu'en aire d'adhésion ;</li> <li>• Il s'agirait de développer d'autant plus ces actions en aire d'adhésion, dans une logique de solidarité écologique sur tout le territoire, pour préserver les interdépendances écologiques et sociales.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intensifier les actions volontaires de préservation de la biodiversité, par exemple au travers des conventions d'applications avec les communes ou encore le déploiement de zones Quiet'attitude par différents acteurs ;</li> <li>• Développer des actions participatives avec les communes autour de la biodiversité ordinaire du Mercantour ;</li> <li>• Développer les solutions de diminution de pollution lumineuse dans le cadre de la RICE, et de diminution du bruit et de pollution sonore.</li> <li>• Surveiller l'arrivée et la propagation des espèces envahissantes dans le territoire du Parc.</li> </ul>

## L'ANTICIPATION DES IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Recommandations	Rappel des constats	Exemples d'actions
<p><b>DÉPLOYER UNE STRATÉGIE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, AXÉE NOTAMMENT SUR LA PRÉSERVATION COLLECTIVE DES RESSOURCES HYDRIQUES ET FORESTIÈRES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les changements induits par le réchauffement climatique sont multiples et particulièrement sensibles sur le territoire du Mercantour : épisodes de sécheresse et ressource en eau, risques d'incendies et aléas climatiques, dépérissement des essences forestières ou encore impacts sur les aires de répartition des espèces arctico-alpine, ... ;</li> <li>• Ils nécessitent que l'ensemble des acteurs du territoire puisse réfléchir collectivement à l'adaptation du territoire, en lien avec la biodiversité et les besoins en eau ;</li> <li>• Ce sera l'une des priorités pour le Mercantour sur les prochaines années ;</li> <li>• En particulier, la préservation de la ressource en eau est un enjeu montant sur le territoire ;</li> <li>• Dans une logique d'adaptation des pratiques en lien avec les impacts du changement climatique, il est nécessaire de pérenniser les démarches de concertation et de décision collective sur son utilisation ;</li> <li>• Notamment, il convient d'anticiper les éventuels conflits d'usage à venir afin qu'une doctrine de prise de décision puisse être définie avant qu'ils n'adviennent.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyser les niveaux minimaux du réseau hydrique nécessaires aux écosystèmes pour aider à la prise de décision en matière de gestion des usages ;</li> <li>• Analyser et projeter à long terme, les dynamiques d'évolutions naturelles liées aux changements climatiques, sur le territoire ;</li> <li>• Suivre et anticiper les impacts de ces dynamiques d'évolutions naturelles sur les typologies d'espaces, les milieux naturels (régimes hydrologiques, lacs, forêt, ...) et les espèces animales et végétales associées ;</li> <li>• Sensibiliser afin d'aider à la prise de conscience, l'acceptation de la réalité climatique, ses impacts sur les activités humaines et les nécessaires mesures d'adaptation mais également sur l'élévation des risques (sécheresse, incendies, chutes de bloc, mouvement de terrain, inondation, avalanches, crise sanitaire, ...) ;</li> <li>• Observer spécifiquement les impacts du changement climatique sur les forêts et incidences sur la gestion et développer des expérimentations (sylvopastoralisme, accompagnement de la régénération des peuplements inadaptés, ...) ;</li> <li>• Maintenir une gestion forestière adaptée à la biodiversité ;</li> <li>• Mener spécifiquement des initiatives partenariales en faveur d'une meilleure gestion de la ressource en eau et d'une sobriété d'usage de l'eau, autour notamment des refuges, des acteurs pastoraux, des stations de montagne, ... ;</li> <li>• Prioriser les usages de l'eau entre activités anthropiques et définir collectivement de la grille de décision pour l'acceptation d'un projet consommateur (ex : projet d'hébergement touristique) ;</li> <li>• Renforcer la gestion / protection des milieux aquatiques (ex : mise en défens de portion de rivière, zones humides, etc.)</li> </ul>

Recommandations	Rappel des constats	Exemples d'actions
<p style="text-align: center;"><b>ACCOMPAGNER L'ADAPTATION ET LE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET PASTORALE DURABLE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Parc s'investit fortement sur les questions agropastorales, mobilisant d'importantes ressources financières et humaines.</li> <li>• Si la dynamique partenariale demeure complexe, des améliorations sont à noter.</li> <li>• Pour autant, l'enjeu de préservation et de conciliation de ces activités avec celui de la protection de l'environnement reste majeur.</li> <li>• Si le Parc et ses partenaires sont présents auprès des acteurs agropastoraux, ils le sont moins auprès de la profession agricole dans son ensemble ;</li> <li>• Certains acteurs constatent une faible productivité des exploitations</li> <li>• Des débouchés importants sur le littoral, permettant aux producteurs d'écouler facilement leur production</li> <li>• Pour autant, l'agriculture du territoire n'en nourrit pas l'ensemble des habitants</li> <li>• La marque parc national est peu utilisée pour valoriser les produits agricoles</li> <li>• L'accompagnement et le renforcement de la filière à une échelle locale reste un enjeu économique et écologique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les partenariats pour partager les enjeux et définir les actions pour le maintien de l'activité pastorale (prospective / adaptation des pratiques avec le changement climatique) ;</li> <li>• Accompagner le maintien et l'adaptation des activités pastorales (actions expérimentales, ...) ;</li> <li>• Utiliser les connaissances produites sur le loup pour améliorer la cohabitation ;</li> <li>• Soutenir, en s'appuyant sur les acteurs compétents (ex : Chambres d'agriculture, EPCI, ...), les activités agricoles à forte valeur ajoutée locale, favorables à la biodiversité et aux paysages ;</li> <li>• Préserver les terres agricoles et améliorer les infrastructures agropastorales ;</li> <li>• Soutenir la diversification des productions et promouvoir des activités agricoles favorisant la biodiversité, notamment à travers un engagement dans l'agriculture biologique ;</li> <li>• Soutenir la structuration des agriculteurs locaux et reconnaître leur contribution à la qualité du territoire.</li> </ul>

## UN DÉVELOPPEMENT LOCAL SOUTENABLE DU TERRITOIRE, À LA PORTÉE DE TOUS

Recommandations	Rappel des constats	Exemples d'actions
<p>ACCÉLÉRER LA TRANSITION ECOTOURISTIQUE DU TERRITOIRE</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Parc et ses partenaires privilégient un développement écotouristique centré sur la qualité exceptionnelle du patrimoine naturel local ;</li> <li>Pour autant, l'offre de prestations écoresponsables et labellisées reste insuffisante.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer les offres de prestations écoresponsables et labellisées de découverte patrimoniale du territoire en lien étroit avec les acteurs du tourisme (CRT, CDT, EPCI, OT, ...) ;</li> <li>Valoriser et mettre en tourisme les offres d'activités de pleine nature respectueuses de l'environnement ;</li> <li>Développer un tourisme 4 saisons, notamment dans les stations de montagne ;</li> <li>Soutenir la création d'hébergements et d'infrastructures écotouristiques à travers la mobilisation d'une ingénierie financière de proximité (Région, Départements, etc.) ;</li> <li>Renforcer la valorisation des productions locales auprès des touristes ;</li> <li>Développer l'astro-tourisme (à travers le label RICE notamment).</li> </ul>
<p>MIEUX CONNAÎTRE ET VALORISER LES SAVOIR-FAIRE ET PATRIMOINES CULTURELS DU TERRITOIRE</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un niveau de reconnaissance et de valorisation des savoir-faire artisanaux remarquables du territoire qui reste limité, malgré un potentiel croissant et une demande émergente ;</li> <li>Les témoignages croisés des acteurs observent que le territoire reste peu doté en matière de savoir-faire artisanaux remarquables ;</li> <li>La connaissance des savoir-faire artisanaux remarquables reste insuffisante.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mobilisation des associations, artistes, communes et usagers sur la connaissance et la valorisation du patrimoine culturel et immatériel du territoire ;</li> <li>Réaliser un inventaire communal des savoir-faire artisanaux &amp; artisanat d'art afin de les mettre en valeur ;</li> <li>Mobilisation de la marque EPN en faveur des savoir-faire et de l'artisanat local ;</li> <li>Accompagnement au développement de productions artisanales remarquables et de qualité, en lien avec les acteurs concernés (ex : Chambre des métiers et de l'artisanat, CCI, etc.) ;</li> <li>Renforcement de la qualité du lien social et de la rencontre entre habitants, acteurs et visiteurs ;</li> <li>Expérimentation de projets pilotes en matière d'excellence environnementale.</li> </ul>
<p>ÉLARGIR L'ACTION MENÉE EN FAVEUR DE LA SOBRIÉTÉ ÉNERGETIQUE</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les enjeux de maîtrise des consommations énergétiques sont principalement traités dans le cadre de la RICE, sur une partie des communes du Parc.</li> <li>Le sujet mériterait d'être abordé plus globalement et à l'échelle de l'ensemble du territoire afin d'identifier les gisements d'économies d'énergie subsistants et les modalités d'intervention à privilégier.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élargir territorialement l'action menée auprès des communes sur l'éclairage public, en lien notamment avec la RICE ;</li> <li>Réfléchir collectivement sur les gisements d'économie d'énergie à cibler en priorité ;</li> <li>Déployer des actions de sobriété en lien avec les communes et partenaires de la charte.</li> </ul>